

Heure	Titre de la session	Intervenants
Jour 1 : Mardi 28 octobre Salle Toffa 1 ^{er} , Hôtel Azalaï, Cotonou		
8 h 30 – 9 h 15	Inscription	
9 h 15 – 10 h 00	Séance d'ouverture	Modératrices/MC : Titilola Akindeinde, Directrice exécutive, LoGRI et Colette Nyirakamana, Responsable de la recherche, LoGRI & Chercheuse associée principale, Université de Toronto Allocution de bienvenue : Nicolas Yenoussi, Directeur général, DGI Bénin Mots de bienvenue : Leonard Wantchekon, Fondateur & Président, ASE & Professeur, Université de Princeton Mots d'ouverture : Wilson Prichard, Président, LoGRI & Professeur, Université de Toronto
10 h 00 – 11 h 30	Plénière 1 : Collaboration interinstitutionnelle pour la fiscalité foncière La fiscalité foncière se distingue par la fragmentation de ses responsabilités entre plusieurs agences. Une bonne gestion de l'impôt foncier nécessite par conséquent une collaboration étroite entre les services d'enregistrement foncier, de cartographie, d'évaluation, de collecte et de recouvrement. Alors que ces fonctions sont relativement unifiées au sein d'un seul organisme dans certains pays, elles sont, dans d'autres, réparties entre plusieurs départements, et souvent également partagées entre les niveaux central et local de gouvernement, ce qui rend nécessaire l'établissement et le maintien d'une coopération efficace entre ces différentes	Modératrice: Jalia Kangave, Chercheuse et consultante, Centre international pour la fiscalité et le développement Panélistes : Camille Barras, Responsable des politiques, LoGRI Vicentia Akoto, Directrice,

	parties. Ce bloc explore les défis et les opportunités de coopération, tenant compte des environnements institutionnels spécifiques à chaque pays.	Direction Départementale des Impôts Littoral, DGI Bénin Eshetayehu Kinfu, Chef du Bureau de gestion des programmes stratégiques, Administration de la ville d'Addis-Abeba, Ethiopie
11 h 30 – 11 h 45	Pause thé/café	
11 h 45 – 13 h 00	Atelier 1.1 : Favoriser la collaboration dans les systèmes centralisés de fiscalité foncière Bien que l'importance d'une collaboration interinstitutionnelle efficace soit de plus en plus reconnue, les dynamiques de cette coopération varient selon qu'il s'agisse de systèmes « centralisés » ou « décentralisés ». Cette session abordera les mécanismes de collaboration dans les contextes où la gestion de la taxe foncière est principalement assurée par l'administration fiscale nationale. Les systèmes centralisés présentent un certain nombre de défis spécifiques, parmi lesquels : i) la mise en place de mécanismes d'incitation efficaces pour encourager les réformes ; ii) l'implication des collectivités locales, et les modalités concrètes permettant de structurer cette participation ; iii) l'instauration d'une collaboration cohérente et fonctionnelle entre l'administration fiscale nationale et les autres agences centrales.	Facilitatrice : Colette Nyirakamana, Responsable de la recherche, LoGRI, Chercheuse associée principale, Université de Toronto Contributeurs : Serigne Mabèye Fall, Directeur, Bureau des Collectivités Territoriales, DGID Sénégal Apollinaire Boua Bahi, Directeur, Direction du Cadastre, DGI Côte d'Ivoire Emmanuel Sonon, Directeur de la fiscalité locale, DGI Bénin
11 h 45 – 13 h 00	Atelier 1.2 : Organiser la collaboration dans les systèmes décentralisés de fiscalité foncière Cette session portera sur la collaboration entre agences, ainsi qu'entre les gouvernements centraux et locaux, dans les contextes où la gestion de la taxe foncière est principalement assurée par les autorités locales. Dans ces contextes, les administrations locales dépendent souvent, au moins partiellement, d'activités placées sous la responsabilité du niveau central, telles que la définition de normes, la cartographie foncière, l'évaluation foncière et, parfois, l'approbation des taux	Facilitateur : Wilson Prichard, Président, LoGRI & Professeur, Université de Toronto Contributeurs : Rosetta Wilson, Responsable de Projet, LoGRI Samuel Banle Biitir, Maître de

	annuels. Cela peut engendrer des tensions et des défis importants. Par exemple, lorsque l'évaluation foncière est du ressort de l'État central et qu'elle implique des coûts élevés, les gouvernements locaux se plaignent fréquemment du caractère trop onéreux du processus, du manque de réactivité des services d'évaluation foncière, ou encore de capacités techniques insuffisantes. À l'inverse, les autorités centrales soulignent souvent que la décentralisation de cette fonction pourrait compromettre la qualité et la rigueur des évaluations foncières. Cette session aura pour objectif de mieux cerner les défis spécifiques posés par ces configurations et d'examiner des stratégies concrètes pour renforcer la collaboration entre niveaux de gouvernements.	conférences, Simon Diedong Dombo University of Business and Integrated Development Studies (SDD-UBIDS) Tiras Njoroge, Chef de service, Administration des recettes, Conseil de ville de Nairobi, Kenya
13 h 00 – 14 h 00	Déjeuner – Saveur d'Afrique	
14 h 00 – 15 h 30	Plénière 2 : Lien entre l'administration foncière et la fiscalité foncière Les défis liés à une administration foncière efficace, au titrage foncier et à la fiscalité foncière sont étroitement interconnectés. L'identification et la cartographie des propriétés constituent une condition préalable tant pour l'établissement des titres que pour la fiscalité foncière. De nombreux pays ont historiquement exigé que les propriétés disposent de titres fonciers formels avant de pouvoir être imposées, rendant ainsi la fiscalité foncière dépendante du processus d'établissement des titres fonciers. Pourtant, la relation entre les autorités foncières et les autorités fiscales se révèle souvent peu efficace, voire parfois conflictuelle. Les autorités fiscales se heurtent aux exigences gouvernementales imposant la possession de titres légaux pour taxer les propriétés, ainsi qu'au faible partage de données de la part des autorités en charge de la gestion du foncier, ce qui limite leur capacité à assurer une couverture complète du système de fiscalité foncière. À l'inverse, les données fiscales détenues par les autorités fiscales ne sont pas systématiquement utilisées pour améliorer la qualité de l'administration foncière et des titres. Cette séance explore le potentiel d'une relation plus coopérative entre les autorités fiscales et les administrations foncières, afin de renforcer le partage de données, garantir l'exhaustivité des registres fiscaux, et optimiser l'utilisation des données fiscales pour améliorer l'administration foncière.	Modérateur : Samuel Banle Biitir, Maître de conférences, Simon Diedong Dombo University of Business and Integrated Development Studies (SDD-UBIDS) Panélistes : Wilson Prichard, Président, LoGRI & Professeur, Université de Toronto Ernest Karasira, Commissaire adjoint aux Régions et aux Impôts décentralisés, Office Rwandais des Recettes. Kwami Obossou, Directeur du Cadastre et de la Conservation Foncière, Office Togolais des Recettes
15 h 30 – 15 h 45	Pause thé/café	

15 h 45 – 17 h 00	Atelier 2.1 : Coordination de la cartographie foncière entre l'administration foncière et la fiscalité foncière Une gestion foncière efficace et une fiscalité foncière performante nécessitent une identification et une cartographie précises de l'ensemble des propriétés d'un territoire. Pourtant, ces opérations sont souvent menées en parallèle par les services en charge de l'administration foncière et ceux de la fiscalité foncière, chacun répondant à ses propres objectifs. Cela entraîne non seulement une duplication des efforts lors des relevés initiaux, mais rend également difficile, à terme, la coordination entre les administrations foncières et de fiscalité foncière pour actualiser les données. Cette session examinera les approches possibles pour renforcer la collaboration entre les autorités responsables de la fiscalité foncière et celles de l'administration foncière, ainsi que les défis pratiques que cela soulève. Elle portera en particulier sur les modèles de collaboration envisageables pour développer des systèmes d'information géographique (SIG) communs, susceptibles de constituer une base partagée pour l'administration foncière et fiscale.	Facilitatrice : Camille Barras, Responsable des politiques, LoGRI Contributeurs : Jean Claude Mondo, Chef du Cadastre, DGI Cameroun Euphrem Zannou, Consultant en fiscalité locale et SIG, Bénin Eshetayehu Kinfu, Chef, Bureau de gestion des programmes stratégiques, Administration de la ville d'Addis-Abeba, Ethiopie
15 h 45 – 17 h 00	Atelier 2.2 : Approches simplifiées de la cartographie à des fins fiscales Historiquement, la plupart des systèmes de fiscalité foncière ont reposé sur le principe selon lequel une propriété devait d'abord être légalement enregistrée et dotée d'un titre pour être sujette à l'impôt foncier. Cependant, cette exigence s'avère difficile à mettre en œuvre dans de nombreux contextes. Les systèmes d'établissement des titres sont souvent coûteux, longs et politiquement sensibles ; ils échouent fréquemment à intégrer les nouvelles constructions ou subdivisions, entraînant ainsi d'importantes lacunes dans la couverture foncière. Ces problèmes sont souvent aggravés par un partage limité des données entre les autorités foncières nationales et les agences en charge de la fiscalité foncière. Ces lacunes réduisent le potentiel de recettes et créent des inégalités majeures, certains propriétaires étant soumis à l'impôt, tandis que d'autres y échappent. Des travaux récents se sont penchés sur des alternatives permettant d'aborder différemment la cartographie à des fins fiscales, afin d'assurer une couverture plus exhaustive et des mises à jour régulières, de façon plus rapide et moins coûteuse. L'une des approches émergentes consiste à adopter une logique de « fiscalité foncière d'abord », en élaborant des registres fonciers à partir de cartes SIG couvrant l'ensemble des propriétés et constructions, quelle que soit leur situation juridique, pour ensuite s'en servir comme base de la fiscalité foncière, parallèlement au	Facilitateur : Evan Trowbridge, Responsable technique, LoGRI Contributeurs : Mohamed Barrie, Coordonnateur technique, LoGRI John Kabeya Kabeya, Directeur général adjoint, Kananga, RDC Noble Atsu, Directeur du budget, Ville d'Accra, Ghana

	renforcement progressif de l'administration foncière. Cette session explorera les fondements et les compromis de telles approches, présentera des exemples récents et analysera les conditions requises et les alternatives envisageables pour leur mise en œuvre.	
À partir de 17h00	Dîner – Saveur d'Afrique	
	Jour 2 : Mercredi 29 octobre Salle Toffa 1^{er}, Hôtel Azalaï, Cotonou	
09 h 00 – 09 h 15	Accueil et aperçu du programme	Modératrices/MC : Titilola Akindeinde, Directrice exécutive, LoGRI et Camille Barras, Responsable des politiques, LoGRI
9 h 15 – 10 h 45	Plénière 3 : Renforcer la confiance publique, la conformité et la légitimité Dans la majorité des pays à faible revenu, un obstacle majeur à l'amélioration de la collecte de la taxe foncière est le manque généralisé de confiance du public envers les systèmes fiscaux et le gouvernement. Lorsque les contribuables manquent de confiance, ils sont moins enclins à se conformer volontairement aux obligations fiscales. De manière tout aussi importante, un faible niveau de confiance publique se traduit souvent par un manque de soutien politique aux efforts de réforme du système fiscal ou aux mesures de recouvrement forcé. Renforcer la confiance publique est donc essentiel pour améliorer la performance de la fiscalité foncière car lorsque les contribuables ont la conviction que le système de taxe foncière est juste et équitable, ils sont davantage enclins à s'acquitter de leurs obligations fiscales et soutenir les réformes nécessaires. Cette session explorera les moyens par lesquels les gouvernements peuvent renforcer la confiance publique dans les systèmes de fiscalité foncière, à travers diverses stratégies, notamment la participation citoyenne, une plus grande transparence et redevabilité, ainsi que la mise en place de mécanismes visant à renforcer le lien entre recettes fiscales et services publics.	Modératrice : Titilola Akindeinde, Directrice exécutive, LoGRI Panélistes : Colette Nyirakamana, Responsable de la recherche, LoGRI & Chercheuse associée principale, Université de Toronto Rosetta Wilson, Chef de projet, LoGRI Niccoló Meriggi, Chercheur principal, Centre for the Study of African Economies, Université d'Oxford Nyima Camara, Directrice de la planification, Conseil Municipal de Kanifing, Gambie
10 h 45 – 11 h 00	Pause thé/café	

11 h 00 – 12 h 15	Atelier 3.1 : Mettre en place un système de recouvrement force efficacité et fondé sur la confiance du public Des mécanismes efficaces de recouvrement forcé sont essentiels pour atteindre des niveaux élevés de conformité en matière de taxe foncière. Bien qu'il soit important de renforcer la conformité quasi volontaire, dans la pratique, de nombreux contribuables ne s'acquittent pas de leurs obligations fiscales en l'absence d'une menace crédible de sanctions. De plus, lorsque le recouvrement forcé est insuffisant, les contribuables doutent que chacun paie sa juste part, ce qui affaiblit la confiance dans le système fiscal et la conformité fiscale. En pratique, le recouvrement de la taxe foncière est souvent très limité : les taux de conformité sont fréquemment bien inférieurs à 50 %, et les arriérés non recouverts atteignent des niveaux élevés. Cette situation s'explique en partie par de faibles capacités en matière de recouvrement forcé et l'impossibilité d'assurer un suivi systématique de l'ensemble des contribuables non conformes. Elle reflète également des considérations politiques : le recouvrement forcé peut susciter une réaction négative de la population, ce qui pousse les responsables politiques à faire preuve de retenue dans son application. Cette session explorera des exemples et des stratégies permettant de renforcer de manière durable et légitime le recouvrement forcé dans le domaine de la fiscalité foncière.	Facilitateur: Niccoló Meriggi, Chercheur Principal, Centre for the Study of African Economies, Université d'Oxford Contributeur : Bienvenu Toko, Directeur, Direction Départementale des Impôts de Ouémé-Plateau, DGI Bénin
11 h 00 – 12 h 15	Atelier 3.2 : Renforcer les liens entre fiscalité foncière et la prestation de services Il est unanimement reconnu que, pour renforcer la confiance publique et le soutien à la fiscalité foncière, les gouvernements doivent pouvoir démontrer que les recettes sont utilisées de manière efficace pour améliorer les services publics et financer les investissements locaux. Cependant, quelles sont, concrètement, les stratégies à la disposition des gouvernements pour établir ces liens de manière tangible ? Quels sont les principaux obstacles à la démonstration d'un lien crédible entre recettes fiscales et dépenses publiques ? Comment ces obstacles se manifestent-ils dans les contextes centralisés, où la gestion de la taxe foncière relève du gouvernement central, tandis que la prestation des services est assurée par les collectivités locales, souvent en l'absence de coordination effective entre ces deux niveaux ? En complément des efforts visant à renforcer la confiance dans l'équité de l'administration fiscale et à rendre plus visible le lien entre les recettes et les dépenses publiques, les gouvernements peuvent également renforcer la légitimité de la fiscalité foncière en encourageant une participation citoyenne active dans la	Facilitatrice : Colette Nyirakamana, responsable de la recherche, LoGRI & Chercheuse associée principale, Université de Toronto Contributeurs : Amoro Ntaby Badji, Directeur du Secteur public local, Direction de la Comptabilité Publique et du Trésor, Sénégal Anthony Quaicoe, Chargé de la planification du développement, Conseil de district de Shama, Ghana

	définition des priorités budgétaires. Cela peut prendre la forme, par exemple, de consultations publiques sur l'affectation des recettes collectées, ou de la mise en place de processus formalisés de budget participatif. Cette session présentera des résultats de recherche sur l'impact de ces approches et offrira un espace d'échange d'expériences autour des stratégies efficaces pour renforcer l'engagement citoyen, la confiance dans le système fiscal et la perception de sa légitimité.	
12 h 15 – 13 h 15	Déjeuner – Saveur d'Afrique	
13 h 15 – 14 h 45	Séance plénière 4 : Exploiter les données fiscales pour renforcer l'administration publique L'intérêt croissant pour le renforcement de la fiscalité foncière est principalement motivé par la volonté d'accroître la mobilisation des recettes pour financer les gouvernements infranationaux. Cependant, on néglige souvent le potentiel des cartes foncières élaborées à l'aide de systèmes SIG et des données collectées sur les propriétés, qui peuvent contribuer à des améliorations plus larges au sein de l'administration publique. Des données exhaustives et fiables sur les propriétés – même en l'absence de titres fonciers formels – peuvent constituer une ressource précieuse pour diverses fonctions gouvernementales, telles que la planification urbaine, la prestation de services locaux, l'administration foncière nationale et la collecte des recettes nationales. En pratique toutefois, les tentatives d'utilisation des données fiscales à des fins d'amélioration de l'administration publique sont rares, en raison de la qualité limitée des données disponibles, du partage souvent inefficace des données, ainsi que du manque de recherche et d'expériences sur les stratégies possibles. Cette séance présentera les idées clés sur la manière dont les données fiscales peuvent être exploitées pour renforcer l'administration publique, et mettra en lumière des exemples émergents de ce potentiel.	Modérateur : Wilson Prichard, Président, LoGRI & Professeur, Université de Toronto Panélistes : Graeme Stewart-Wilson, Doctorant, LoGRI & candidat au doctorat en science politique, Université de Toronto Kwesi Ackaah, Chef, Unité des impôts fonciers, Office Ghanéen des Recettes Flavia Zabali Musisi, Superviseur SIG, Direction de l'aménagement du territoire, Conseil de ville de Kampala, Ouganda
14 h 45 – 15 h 00	Pause thé/café	
15 h 00 – 16 h 15	Atelier 4.1 : Utiliser les données fiscales pour renforcer l'administration fiscale nationale Le renforcement des systèmes de fiscalité foncière peut non seulement contribuer directement à l'augmentation des recettes publiques, mais aussi générer des données précieuses pour améliorer d'autres aspects des recettes domestiques. Par exemple, une cartographie détaillée des propriétés et leur évaluation foncière peuvent aider les	Facilitateur: Giovanni Occhiali, Responsable de la recherche, Centre international sur la fiscalité et le développement Contributeurs : Nuha Manneh, Chef, Unité de

	gouvernements à optimiser la collecte des impôts sur les revenus locatifs. De même, les recensements des propriétés peuvent constituer une opportunité d'identifier des entreprises non enregistrées, tandis que les informations sur la propriété foncière peuvent permettre de mieux repérer les contribuables les plus fortunés, qui ne paient parfois pas d'impôts à un niveau proportionnel à leur patrimoine. En mettant à profit les données issues de la fiscalité foncière pour appuyer d'autres domaines de la collecte des recettes domestiques, les gouvernements peuvent accroître les retombées positives de leurs investissements dans des systèmes fiscaux plus performants. Cette session examinera les perspectives d'utilisation élargie des données fiscales foncières pour renforcer la mobilisation des recettes domestiques ainsi que les principaux défis à surmonter pour en tirer pleinement parti.	l'impôt sur les revenus locatifs, Office Gambien des Recettes Ronald Waiswa, Spécialiste, Unité de recherche appliquée et statistiques, Forum sur l'Administration Fiscale Africaine
15 h 00 – 16 h 15	Atelier 4.2 : Utilisation des données fiscales pour la planification urbaine et la prestation de services La mise en place d'un système efficace de fiscalité foncière implique de cartographier l'ensemble des propriétés d'un territoire, d'en évaluer la valeur, et, idéalement, de recueillir aussi certaines informations sur leurs occupants. Ces données peuvent s'avérer particulièrement précieuses pour les villes en matière de planification urbaine et d'amélioration de la prestation de services. Des cartes urbaines détaillées et des informations sur les propriétés peuvent favoriser un zonage et une planification plus efficaces, tandis que les opérations de collecte de données à des fins de fiscalité foncière peuvent également inclure la collecte de données supplémentaires utiles à la planification. Ces mêmes données peuvent aussi permettre aux gouvernements de mieux cibler, planifier et suivre la prestation des services, tandis que les systèmes mis en place pour l'émission des avis d'imposition peuvent être réutilisés pour appuyer la distribution des avis et le recouvrement de redevances liées à des services essentiels comme la gestion des déchets, l'approvisionnement en eau et en électricité. Cette session explorera le potentiel d'exploitation croisée des données issues de la fiscalité foncière à ces fins, ainsi que les principaux défis à relever pour en optimiser l'utilisation.	Facilitateur : Graeme Stewart-Wilson, Doctorant, LoGRI & candidat au doctorat en science politique, Université de Toronto Contributeurs : Marcellin Dossou, Chef du Service RFU, Ville de Cotonou, Bénin Nyima Camara, Directrice de la planification, Conseil municipal de Kanifing, Gambie
16 h 15 – 17 h 00	Séance de clôture Lors de cette session de clôture, quelques participants partageront une idée ou un enseignement clé qu'ils/elles auront retenu de la conférence, offrant ainsi une réflexion transversale sur les échanges qui se sont tenus tout au long de l'événement.	Modérateur : Wilson Prichard, Président, LoGRI & Professeur, Université de Toronto Panélistes :

	La discussion sera ensuite ouverte à l'ensemble des participants. La session se conclura par une synthèse finale des principaux enseignements.	Sam Aguey, Doyen, African School of Economics Nyima Camara, Directrice de la planification, Conseil municipal de Kanifing, Gambie Kwami Obossou, Directeur du Cadastre et de la Conservation Foncière, Office Togolais des Recettes Estelle Plat, Chargée d'investissement, Fonds d'Investissement pour le Développement Charles Yehouenou, Directeur de la Planification Stratégique et des Etudes, DGI Bénin Flavia Zabali Musisi, Superviseur SIG, Direction de l'aménagement du territoire, Conseil de ville de Kampala, Ouganda
17 h 00 – 17 h 15	Mots de clôture	Titilola Akindeinde, Directrice exécutive, LoGRI
À partir de 17h15	Dîner – Saveur d'Afrique	